

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 9
Poste : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
ou chez tous les Libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclamés... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

19 Juin 1884.

QUEL GOUVERNEMENT!

En quelles mains la France est-elle tom-
bée?

Une loi qui bouleverse tout notre système
militaire est en discussion devant la Cham-
bre des députés; et le ministre de la guerre
laisse tomber du haut de la tribune ces pa-
rolles stupéfiantes :

« Je ne sais pas si cette loi est applica-
ble; plus tard, on me demandera com-
bien elle doit coûter, et nous verrons
alors si le budget peut en porter le poids;
alors je répondrai à vos questions et à
vos objections; mais en attendant, je
vous demande de la voter ! »

Comment ! le ministre de la guerre avoue
qu'il ne sait pas si cette loi sera possible
dans l'application, et il demande qu'on la
vote!

Mais alors comment qualifier un tel mi-
nistre?

Il n'a donc pas étudié son projet? Il l'a
jeté sur le papier, au hasard de la plume,
sans savoir ce qu'il faisait...

Voilà un général en qui nous pouvons
avoir une jolie confiance!

Hélas ! la vérité est encore pire que toutes
les suppositions.

Si le général Campenon était le seul cou-
pable, il n'y aurait qu'à le remplacer.

Mais ce général se nomme Légion.

C'est le cabinet tout entier qui a parlé par
sa bouche.

Et la preuve, c'est qu'il a encore dit ceci :

« Le rejet de la loi serait un défi à l'opi-
nion publique... Un tel vote, le pays ne
le pardonnerait pas à la Chambre!... »

Le projet de loi sur le recrutement n'est
donc pas un projet de loi purement mili-
taire; il s'agit donc d'autre chose que de la
défense du pays ?

Oui, ce projet est une machine électo-
rale !

Et voilà pourquoi le ministre de la guerre,
faisant cause commune avec les intérêts de
ses collègues du cabinet, sacrifie l'armée de
la France aux convenances opportunistes;
voilà pourquoi le gouvernement que pré-
sident le citoyen Ferry n'a pas dévoué le
langage honteux du général Campenon.

Chronique générale.

Contre toute attente, la discussion de la
loi militaire n'a pas été close mardi soir et
ne sera pas close avant la fin de la semaine.
Puisque ce n'est plus que pour la forme
qu'on discute devant des banquettes dégarnies,
on devrait bien aller plus vite en besogne.
Il n'y a rien d'intéressant à entendre le
Ramollet ramolli du département de la
guerre répondre aux rares questions qu'on
lui pose par un « Je ne suis sûr de rien du
tout. »

Essayer de faire comprendre à ce minis-
tre qu'il faut se croire deux fois sûr d'avoir
raison pour bouleverser l'armée, et que
quand on « n'est sûr de rien du tout » on
reste devant son biberon ou son absinthe, est
chose impossible et mieux vaudrait en finir
tout de suite.

Parmi les multiples anomalies de la loi
militaire en perpétuation, en voici une qui
montre plus clairement encore que les autres
l'absence absolue, non pas seulement de
logique, mais de la plus élémentaire con-
naissance du sujet qu'ils traitent, qu'on peut
relever à la charge des avocats qui s'achar-
nent après notre armée.

On sait que l'article 20, lequel n'admet
de dispense que pour les élèves de l'École
polytechnique et de l'École forestière, a été
rejeté, en sorte qu'il n'y a plus de dispenses
du tout. Or, si ce vote recevait jamais son
application, il adviendrait ceci : les élèves
de l'École polytechnique ayant obtenu le

premier numéro à la sortie, vont en général
dans les carrières civiles; mais, avant d'y
entrer, ils devraient faire trois ans de ser-
vice comme soldats, tandis que, dans les
mêmes régiments ou dans les régiments
voisins, leurs camarades, les derniers de la
promotion, se trouveraient officiers. En ad-
mettant que cette rencontre étrange n'ait
lieu qu'au bout de deux ans, c'est-à-dire
après la durée du séjour des élèves mili-
taires à Fontainebleau, elle serait alors iné-
vitable. En tout cas, dès la sortie de l'École,
le major de la promotion se trouverait pour
trois ans l'inférieur du dernier de la liste.
Très-ingénieux, ces avocats !

L'ARTICLE 38.

Voici la partie essentielle de l'article 38
de la loi militaire que la Chambre a adopté :

« Tout Français qui n'est pas déclaré
impropre à tout service militaire fait partie :

- » De l'armée active pendant trois ans ;
» De la réserve de l'armée active pendant six ans ;
» De l'armée territoriale pendant six ans ;
» De la réserve de l'armée territoriale pendant cinq ans.
» Dans le cas où les circonstances paraî-
traient l'exiger, le ministre de la guerre est
autorisé à conserver sous les drapeaux la
classe qui a terminé sa troisième année de
service.
» Notification officielle de cette décision
devra être faite aux Chambres dans le plus
bref délai possible. »

La commission des poursuites a conclu
par l'organe de son rapporteur, M. Gati-
neau, au rejet des poursuites contre les dé-
putés Bouchet et Lavieille, et la Chambre se
fût bien gardée d'être d'un avis contraire à
celui de sa commission. L'argument en fa-
veur du rejet est que les poursuites sont
tardives, puisque la prescription serait léga-
lement acquise dans quatre ou cinq jours.

L'argument est faible. M. Gatineau eut été
plus près de la vérité en disant que l'on de-
vait rejeter les poursuites parce qu'en se
montrant sévère pour MM. Bouchet et La-
vieille, on prendrait du même coup l'engage-
ment de se montrer également sévère pour
les députés qui se sont mis dans le même
cas que les sus-nommés, ce qui ferait le vide
dans les cadres de l'armée ministérielle.

M. Waldeck-Rousseau vient de mander à
Paris le préfet de la Loire-Inférieure.

Nous croyons savoir qu'il s'agit de la
candidature du frère du ministre de l'inté-
rieur pour le siège législatif laissé vacant à
Nantes par la mort de M. Gaudin.

M. Gaudin fils serait, dit-on, décidé à po-
ser sa candidature pour recueillir à la Cham-
bre la succession de son père.

M. Tirard a fait signer à M. Grévy un dé-
cret retirant du Sénat la loi relative au mo-
nopole des allumettes, et M. Martin-Feuil-
lée a fait signer un autre décret nommant
M. Larue, curé de Bercy, à l'évêché de
Langres.

Contrairement à ce qu'ont annoncé quel-
ques agences, il n'a nullement été question,
dans le dernier conseil, de la révision. D'ail-
leurs, le plan de campagne du gouverne-
ment se développera beaucoup plus dans la
coulisse qu'en séance publique.

On dit qu'on commencera samedi la
révision.

On vient d'achever, au ministère de la
justice, l'état des grâces qui seront accor-
dées à l'occasion du 14 juillet.

Le chiffre en sera beaucoup plus élevé
que les années précédentes.

M. Grévy a particulièrement désigné,
comme devant être graciés, Louise Michel
et le prince Kropotkine.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

Un bourdonnement joyeux emplissait le salon ;
et, sous l'impulsion des vibrants accords, les dan-
seurs enlevaient une pastourelle de quadrille. Des
robes bleues et roses, blanches et lilas, passaient et
repassaient, ressortant sur la teinte sombre des
habits noirs. Sous les feux des lumières, les bijoux
détinelaient.

L'adjoint regardait tout ce monde d'un air en-
vieux.

« Ça des républicains, pensait-il, ces gens qui
vivent dans le luxe et l'abondance, pendant que le
peuple souffre et gémit!... Allons donc!

Le vin le rendait morose.

Quant au maire, il ne se connaissait plus de joie.

Un verre de champagne ayant mis le comble à sa
gaieté, il se leva tout à coup et, d'une voix joyeuse :

« Dis donc, Julien, ça n'a pas l'air bien diffi-
cile les pas qu'ils font; j'ai envie d'aller danser.

Et Julien la longue échine, conservant une lueur
de bon sens :

— A quoi pensez-vous, monsieur Jérôme?... Un
homme d'âge, un maire ! se mettre à danser !

— C'est vrai ! faut garder sa dignité. C'est dom-
mage tout de même; car je suis gros, c'est sûr,
mais ça ne m'empêche pas d'être un fin danseur.
Oh ! la jolie musique ! la jolie musique!... les
jambes m'en frétille, quoi !

Et sur ce, le joyeux Jérôme ébaucha un modeste
rend de jambe.

— Prenez garde, monsieur le maire, s'écria l'ad-
joint en fronçant le sourcil, prenez garde ! on rit
de nous.

Et Jérôme, haussant les épaules en signe de pitié :

— Tu vois tout de travers, mon pauvre Julien.
S'ils rient, il n'y a rien de drôle; c'est qu'ils s'a-
musement : je ris bien aussi, moi !

Puis, redevenant sérieux, pointant de l'index un
homme de taille majestueuse, avec monocle dans
l'œil, et portant gilet blanc à large échancrure :

— Dis donc, Julien, vois-tu là-bas, au bout du
salon, M. le préfet qui fait ses révérences à la
compagnie; c'est le moment, je crois, de dire un
mot de politesse au chef du département.

— C'est un intrigant, murmura Julien d'une voix
sourde; regardez donc comme il fait l'aimable
avec cette dame en satin bleu. On voit bien que
c'est l'épouse du général. Ah ! misère ! si c'était
une femme du peuple, il ne la regarderait seule-
ment pas... Je n'aime pas les flatteurs, moi!...

Malgré ses murmures, l'échassier suivait, pas à
pas, la rondelette personne de M. le maire.

Jérôme s'était approché du préfet, et, lui frap-
pant discrètement sur le bras, afin d'attirer son
attention :

— Dites donc, monsieur le préfet, fit-il d'un ton
mystérieux, je voudrais bien vous causer.

— Je suis à vous, mon ami, répliqua celui-ci, se
retournant subitement.

Et souriant de son air calme et digne :

— Que désirez-vous ?

— Eh bien, reprit bêtement Jérôme, je voulais
vous dire que je suis bien aise d'avoir l'occasion
de vous saluer.

Et, tout d'un trait, il continua :

— Est-ce que vous ne viendrez pas faire une
petite visite par chez nous ? Ah ! dame, vous
verriez « du beau bestial ! » J'ai un taureau qu'a
eu la prime; on n'a jamais vu son pareil !

Clignant des yeux avec un petit sourire enga-
geant, Jérôme ajouta :

— Ça me ferait plaisir et honneur de vous le
montrer, monsieur le préfet; puis je vous offrirais
un gloria !

Le préfet ne put réprimer un mouvement d'é-
paules, comme pour dire : Qui me délivrera de ce
fâcheux ! Mais songeant aussitôt aux susceptibilités
politiques, que doit ménager tout agent du gou-
vernement, il répliqua avec un beau sourire :

— Une autre fois, monsieur le maire, j'irai chez
vous. Comptez-y... A ce voyage, impossible!... j'ai
trop à faire.

Et, brusquement, il pivota sur ses talons, et
rejoignit M. Delina et Félicien qui, tous deux,
causaient dans la serre.

Jérôme resta stupéfait de ce brusque départ.

— Tout de même, comme il est pressé de s'en
aller; moi qui voulais lui compter l'histoire de ma
prime. Enfin, ça ne fait rien, quand il viendra, je la
lui dirai tout au long.

— Et vous comptez sur sa visite ? reprit Julien
d'un ton amer.

— Pourquoi donc que je n'y compterais pas,
puisque'il m'a promis qu'il viendrait ?

L'adjoint fit entendre un petit rire strident.

— Ah ! ah ! vous êtes trop crédule aussi, mon
cher monsieur Jérôme... Et vous croyez que tous
ces beaux messieurs-là s'occupent de votre prime,
s'occupent de l'agriculture?... Allons donc ! ils se
moquent de nous... Les grands méprisent le peuple !
mais patience ! patience ! notre tour viendra enfin.

Et la main de Julien se crispa, ses yeux devinrent
haineux, la bile déborda de son teint jaune.

Jérôme, indécis et troublé, ne savait s'il devait
ajouter foi aux paroles de son adjoint; puis, tout à
coup, ouvrant sa large main, en frappant sa poi-
trine dans un geste de triomphe :

— Mais, pristi ! je te le dis, moi, M. le préfet

On a, depuis vingt-quatre heures, fait courir les nouvelles les plus inquiétantes — pour sa famille bien entendu — sur la santé de M. Jules Grévy. Suivant les racontars de couloirs parlementaires ou d'antichambres ministérielles ou présidentielles, dont nous ne prenons pas bien entendu la responsabilité, la dernière attaque subie par le pseudo-chef de l'Etat aurait amené dans l'organisme des désordres physiques et surtout intellectuels qu'on ne parvenait plus à dissimuler, et qui pourraient amener une fin prochaine.

#### LES FUREURS DE M. CAMESCASSE.

D'après le *Cri du Peuple*, M. Camescasse, préfet de police, aurait lui-même rédigé la version communiquée aux journaux officiels relativement à la mort de Mignoquet.

M. le professeur Descout, chargé par le parquet de faire l'autopsie, ayant conclu que Mignoquet était mort par suite de violences exercées sur lui par les agents de police, M. Camescasse se serait écrié : « Des médecins, j'en fais mon affaire, je les mettrai tous à la porte. »

Nous ferons remarquer que M. le docteur Descout, médecin légiste, dépend du parquet et non de la préfecture.

#### LA LAÏCISATION UNIVERSELLE.

La commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de loi complémentaire sur l'instruction primaire, déjà voté par la Chambre, s'est réunie sous la présidence de M. Berthelot. Elle a voté un certain nombre d'articles, notamment l'article 16, qui déclare que le personnel enseignant des écoles primaires publiques sera laïque. Il reste à déterminer la durée des délais accordés pour la laïcisation.

Le conseil municipal d'Alais vient de supprimer le traitement des vicaires. La conséquence de cette mesure est de réduire à trois le nombre des ministres du culte rétribués pour la population catholique qui comprend 45,552 habitants, tandis que pour les 4,400 protestants, il y a quatre pasteurs rétribués par l'Etat.

#### LE FILS DE PAULE MINCK.

Le tribunal de Montpellier vient d'être saisi d'une affaire des plus amusantes.

On se souvient que Paule Minck, épouse Négro, mit dernièrement au monde un fils qu'elle voulait nommer Lucifer-Blanqui-Révolution.

L'officier de l'état-civil, s'appuyant sur les règlements en vigueur, refusa d'inscrire le nouveau-né sous ces prénoms fantastiques. M<sup>me</sup> Minck et son époux, le sieur Négro, firent alors une concession : ils renoncèrent aux noms de Lucifer et de Révolution, et donnèrent à leur héritier ceux de Vercingétorix-Blanqui.

Nouveau refus de l'officier de l'état-civil, qui acceptait bien Vercingétorix, mais ne voulait pas admettre Blanqui.

viendra chez nous... Ah! par exemple, est-ce que je suis du petit peuple, moi?... Tous savent bien que j'ai des mille et des mille dans mon gousset... que je suis le premier magistrat des Platanes!... Ah! faudrait voir que le chef du département me méprise!

Et, souriant complaisamment en songeant à ses titres, Jérôme s'étendit, avec majesté, dans un vaste fauteuil.

En cet instant, les deux amis se trouvaient dans un élégant boudoir, discrètement éclairé par des lampes perdues dans la verdure et les fleurs. En face d'eux, dans le grand salon, les danses continuaient.

Les valseurs passaient et repassaient, échangeant des sourires, les girandoles de lumière se multipliaient dans les glaces, et, des touffes de fleurs, s'échappaient de pénétrants parfums.

— C'est tout de même joli un bal, fit encore Jérôme avec conviction. Oui, c'est bien beau. Tout le monde a des toilettes magnifiques et l'air si avenant!... On y voit tout comme en plein jour... Ah! j'ai bien sûr de la chance d'avoir vu un bal chez un député!

Il se frottait les mains.

— Dis donc, Julien, quel plaisir de conter tout ça demain à ma bourgeoisie... Comme ça va l'amuser!

— Eh bien! moi, monsieur le maire, je n'ai pas

M. et M<sup>me</sup> Négro se retirèrent, déclarant qu'ils ne donneraient pas d'état-civil à leur enfant.

Le procureur de la République, informé de ces faits, a assigné le sieur Négro devant le tribunal civil à l'effet d'être condamné à faire inscrire son fils sous des prénoms moins révolutionnaires. Ce citoyen n'ayant pas comparu, le tribunal, sur les réquisitions du ministère public, a délibéré pour décider quel prénom viendrait s'ajouter à celui de Vercingétorix sur les registres de l'état-civil pour désigner le jeune Négro.

Après quelques hésitations et au milieu de l'hilarité générale qu'une affaire aussi drôle soulevait parmi l'auditoire, le tribunal a décidé que l'héritier Négro prendrait un des prénoms de son père et s'appellerait Vercingétorix-Maxime.

M<sup>me</sup> Paule Minck ne manquera pas sans doute dans ses conférences d'exhiber Maxime comme un exemple vivant de l'intolérance républicaine. Le tribunal vient de sauver tout de même le jeune Négro d'un fameux péril; songez donc, entrer dans la vie affligé de ces prénoms : Lucifer-Blanqui-Révolution! Le pauvre enfant était exposé à devenir faussaire pour changer son état-civil.

Le Midi vient d'être cruellement éprouvé par des orages, qui ont presque anéanti les récoltes. Des foins coupés, il y a quinze jours, sont encore sur prés, pourris et improfitables. Les blés, les seiges, les orges, sont aplatis jusqu'au sol. Les départements les plus éprouvés sont la Haute-Garonne, le Gers, les Hautes-Pyrénées et le Tarn. Dans ces départements, la vigne souffre aussi beaucoup.

C'est samedi 14 juin, dans la soirée, que l'orage et la grêle ont sévi de Lyon et Saint-Etienne à Montauban.

#### LA FÊTE-DIEU EN AUTRICHE.

La Fête-Dieu a été solennisée à Vienne avec un grand éclat et une grande piété. Selon la noble habitude des Habsbourg, l'Empereur a été le premier à témoigner de sa dévotion envers le Roi des rois. Placé immédiatement après le Saint-Sacrement, accompagné de tous les archiducs en ce moment dans sa capitale, suivi des plus hauts dignitaires de la cour et de l'Etat, ainsi que des chevaliers des divers ordres, François-Joseph a fait, tête nue et portant un cierge allumé, tout le trajet de la Hofburg à la cathédrale de Saint-Etienne.

M. Grévy s'est bien gardé de suivre l'exemple de l'empereur François-Joseph et n'a pas assisté à la procession de Notre-Dame, comme jadis les rois de France.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 juin.  
Le calme persiste toujours et cependant le marché est meilleur; il semble que les offres soient arrêtées sur l'Egypte et quelques valeurs internationales.

En fin de Bourse les rentes remontent un peu. Les Consolidés anglais sont sans changement sur la veille.

voire opinion; j'ai tous ces gens en dégoût; ce sont des « fiérots », un tas d'hypocrites, qui se moquent de nous en arrière.

Jérôme haussa les épaules.

— Tu as l'esprit mal fait, mon pauvre Julien; tu as du fiel contre tout le monde.

Et l'adjoint éclata soudain :

— En vérité, vous êtes par trop bonasse, monsieur Jérôme!

Longtemps le maire regarda son subordonné, ne pouvant croire à pareille impertinence. Ses yeux demeuraient grands ouverts et stupéfaits : Comment, on osait l'appeler « bonasse ! » lui le premier magistrat de la commune! Puis sa bonne humeur l'emportant sur son irritation, il fit résonner les échos du boudoir de son beau rire franc :

— Eh bien! moi, dit-il, riant toujours, j'aime mieux paraître un brin trop bon homme que d'être un vilain « gricbu » comme toi... Attrape, mon vieux!

Et sur ces paroles peu courtoises, les deux amis se séparèrent légèrement piqués. M. Jérôme parcourut les jardins illuminés à giorno, donna un coup d'œil curieux à la salle de jeu, et, fatigué de ses excursions, vint reprendre sa place sur le divan du boudoir.

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.

Le 3 0/0 ouvre à 78.30 pour fermer à 78.40; l'amortissable oscille entre 80.12 et 80.20, dernier cours; le 4 1/2 s'inscrit à 108 premier cours, retombe à 107.97 1/2 pour rester en clôture à 108.12 1/2.

La Banque de France s'inscrit, seul cours, à 5,160.

Le Crédit Foncier reste demandé à 1,330; les Obligations Foncières et Communales offrent un marché très-suivi au comptant.

La Banque de Paris reste à 850.

Le Comptoir d'Escompte maintient ses cours à 970, ainsi que le Crédit Commercial et Industriel à 675.

Les renseignements que nous donnions sur le Crédit Lyonnais dans nos derniers bulletins se trouvent pleinement justifiés; nous apprenons qu'aujourd'hui même cette Société ferme dix de ses succursales à Paris : voilà un événement qui devait fatalement se produire.

Le marché du comptant suit très-activement les obligations Ouest-Algérien 4 0/0 (garanties par l'Etat); ce titre est de plus en plus recherché par l'épargne qui y voit un placement aussi sûr qu'avantageux.

Les obligations Honduras sont à 9 fr. C'est le 17 courant qu'a été appelé devant le tribunal de Senlis l'instance engagée depuis plus de dix-huit mois par un groupement de souscripteurs originaires, contre M. Joachim Lefèvre, le sportsman bien connu, châtelain de Chamant, l'un des organisateurs de ces émissions exotiques.

Au dernier moment l'affaire a été rayée du rôle. Nous en reparlerons.

Les chemins français conservent leur avance : le Nord est à 1,732.50, le Lyon à 1,226.25, l'Orléans 1,312.50, le Midi 1,207.50, l'Est 755, l'Ouest 817.50.

#### Chronique militaire.

M. Paul Bert déposera, dans l'intervalle des deux délibérations de la loi de recrutement, un amendement tendant à faire de l'Ecole polytechnique un établissement exclusivement militaire destiné à assurer le recrutement des officiers du génie et de l'artillerie. Les ingénieurs des mines et des ponts et chaussées seraient recrutés par les Ecoles spéciales qui existent actuellement.

Nous ne croyons pas, dit le *Progrès militaire*, que ce projet ait chance d'être adopté. Les dispositions votées lundi par la Chambre et concernant les élèves de l'Ecole polytechnique, ne seront certainement pas maintenues. Il faut s'attendre seulement à ce que les polytechniciens soient astreints à une troisième année de service, après leurs deux années d'école.

Un décret présidentiel imminent va supprimer la masse individuelle dans les corps de troupe.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Il est probable qu'une bande de voleurs cherche à exploiter en ce moment notre région.

A Vivy, une porte latérale de l'église a été enfoncée, celle de la sacristie brisée, et les voleurs se sont emparés d'une somme de 80 fr. dans la caisse de la fabrique.

A Saumur, les voleurs semblent avoir des préférences pour les quartiers non commerçants. On signale plusieurs maisons dont les serrures ont été l'objet de tentatives de crochétages.

Par décision ministérielle, M. Cottin, nommé lieutenant en 4<sup>me</sup>, est classé au 4<sup>me</sup> régiment d'artillerie, dont il sera détaché pour suivre les cours de l'Ecole de Saumur en qualité d'officier d'instruction.

#### AVIS DE CRUE.

Tours, 18 juin, 3 h. soir.

Le maximum de la crue du Cher, que l'on supposait devoir être de 4<sup>m</sup> 25 à Saint-Aignan, s'est élevée à 2<sup>m</sup> 00.

Il a eu lieu hier dans la journée.

On pense que la crue atteindra, à Tours, 2<sup>m</sup> 20 le 19 juin, vers trois heures du matin.

Depuis hier, la Loire, à Saumur, a baissé de 12 centimètres.

#### MUSIQUE DE L'ECOLE MUTUELLE.

Dimanche prochain, 22 juin, à 8 heures 1/4 du soir, la musique de l'école des Récol-

lets exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

1. Les Drhémoniais, pas redoublé... FAYEL.
2. La Gazelle, polka... MULLOT.
3. Le Répertoire parisien, quadrille... MÉRAZ.
4. Hymne à la France, chœur à 4 voix... GOURON.
5. Les Pupilles de la République, pas redoublé... RASPAIL.

La chancellerie étudie, en ce moment, un projet consistant à avancer de quinze jours les vacances judiciaires et à fixer leur ouverture au 15 août et leur clôture au 15 octobre.

M. le garde des sceaux vient, en effet, par une circulaire toute récente, de consulter à ce sujet les cours d'appel, tribunaux civils et ordres d'avocats, et leur demande de lui transmettre sans retard leur avis.

Les partisans de ce changement invoquent l'avantage qu'il y aurait à faire coïncider les vacances judiciaires avec celles des établissements scolaires et avec l'époque des saisons thermales.

#### RENTES SUR L'ÉTAT

Le Trésor vient d'adopter, pour les titres de rente 3 0/0 au porteur, des formules d'un nouveau modèle qui seront mises en circulation à partir du 17 juin 1884.

Ces formules sont imprimées sur papier à filigrane ombre et clair, contenant dans le corps du titre la légende : Rente au porteur 3 0/0, et dans chaque coupon le chiffre 3, suivi d'un quadrillé en losange. La vignette et le texte se détachent, sur un fond de garantie gris clair.

En noires pour les coupures de 3 à 6 francs;

En bistre pour les coupures de 10 à 50 francs;

En vert pour les coupures de 100 à 500 francs;

En bleu pour la coupure de 1,000 francs;

En violet pour la coupure de 1,500 francs;

En rouge carminé pour la coupure de 3,000 francs.

Le retrait des titres de l'ancien modèle n'aura lieu qu'au fur et à mesure des opérations de transfert ou de renouvellement dont ces inscriptions deviendront susceptibles.

La Liberté fait, sur l'interdiction des processions, de sages réflexions :

« On avait une religion, on la pratiquait ou on ne la pratiquait pas, mais on en avait une enfin. Les paysans avaient vu des « paysans » qui n'allaient pas à la messe, jamais, qui demandassent qu'on fermât les églises, parce que Dieu n'existe pas.

» Encore auraient-ils entendu sans trop de surprise ces propos-là sortir de la bouche de quelque vaurien. Ce qui les confond, c'est de les trouver dans la bouche du gouvernement, parlant, sous le voile ou sans le voile, par celle de ses instituteurs, quelquefois même de ses sous-préfets.

» On ne sait pas assez, dans les villes, avec quelle désinvolture tous les agents officiels jouent le jeu périlleux de se mettre sans nécessité, sans raison, en désaccord violent avec les croyances innées des peuples; ces joueurs furieux, ces parfaits casse-cou devraient pourtant avoir appris par l'étude de ce passé que Jacques Bonhomme s'amuse quelquefois à retourner sa veste... »

Jacques Bonhomme ne peut souffrir ni la persécution, ni l'hypocrisie. C'est pour ne pas gêner la circulation que les processions n'ont pas lieu, à Saumur comme ailleurs.

Un écrivain des temps anciens qui ne peut être suspect, Plutarque, a écrit les lignes suivantes, bonnes à méditer :

« Quand les peuples ont besoin de châtiements, Dieu leur envoie des hommes pervers, des maîtres impitoyables; et il ne détruit ces instruments de désolation que quand le mal qu'il fallait guérir est expié. »

#### ANGERS.

Le 135<sup>e</sup> de ligne a fait son entrée à Angers, musique en tête, hier à midi, au milieu d'une foule très-nombreuse.

#### CHINON.

Les nouvelles qui nous parviennent de Chinonais sont des plus tristes.

Dimanche dernier, une crue de la Vienne s'est manifestée subitement et a pris de grandes proportions. L'eau a envahi les prairies riveraines, entraînant dans son courant tous les foins qui étaient coupés. Non seulement les foins coupés sont perdus, puisqu'ils sont allés à la dérive, mais aussi la plupart de ceux qui ne l'étaient pas, car maintenant ces derniers n'ont plus aucune valeur.

La plus grande désolation règne parmi les cultivateurs, car, pour eux, la récolte des foins est une de leurs principales ressources.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

Le marquis Georges de Talhouët, dont nous avons annoncé le mariage avec M<sup>lle</sup> des Monstiers de Méruville, est âgé de vingt-neuf ans; il héritera probablement du magnifique château du Lude, résidence vraiment princière.

Il est frère de la comtesse de Juigné et du comte René de Talhouët, l'un des voyageurs les plus intrépides que l'on connaisse et qui, à vingt-quatre ans, a déjà fait plusieurs fois le tour du monde.

Le père de M<sup>lle</sup> des Monstiers de Méruville est mort il y a quelque temps. C'était une des personnalités les plus sympathiques du Poitou.

Sa famille est une des plus anciennes de cette province.

Le meurtre de la femme Moriot a produit dans le quartier de la Prairie-au-Duc une impression bien naturelle.

Lundi matin, la victime fut trouvée couchée sur le dos au milieu d'une mare de sang, au premier étage; elle portait à la figure quatre blessures, deux au-dessus des sourcils, une à la base du nez, et la quatrième au menton; ces blessures paraissent avoir été faites avec un couteau de cuisine très-pointu. Au cou, on remarquait une large plaie, faite à l'aide d'un rasoir qui a été trouvé à côté de la victime, la veine jugulaire avait été coupée, et une hémorragie abondante avait amené la mort, ainsi que l'a constaté M. le docteur Ménager.

Le sang traversait le plancher, et tombait goutte à goutte au rez-de-chaussée.

Ce crime est attribué à un acte de folie. Depuis l'incendie qui détruisit, il y a quelque temps, un débit de vin, sur la Prairie-au-Duc, Mariot donnait des signes d'aliénation mentale, principalement lorsqu'il était pris de boisson. Il abusait des spiritueux, et surtout de l'absinthe, et paraissait atteint du *delirium tremens*. Il disait qu'on l'accusait d'avoir mis le feu, et voyait partout des juges prêts à le condamner. Pendant certains accès, il devenait menaçant, mais rien ne faisait supposer qu'il pouvait commettre un crime.

(Espérance du Peuple.)

La procession de la Fête-Dieu a suivi l'itinéraire fixé au milieu d'une foule immense. Cette année, les rues étaient encore mieux décorées que de coutume; partout les habitants avaient tenu à orner leurs maisons avec un soin tout particulier et un bon goût remarquable.

De tous côtés, on ne voyait que tentures chargées de mousse et de fleurs, que guirlandes et oriflammes: le coup-d'œil était ravissant.

Sept reposoirs avaient été édifiés sur le parcours de la procession: rue d'Antrain, rue Saint-Melaine (sous le portail des Sœurs de l'Espérance), place Saint-Melaine, aux Missionnaires, au bas de la Motte, place du Palais et à Saint-Sauveur. Tous, de genres différents, étaient magnifiques et produisaient un effet que la foule contemplait avec une réelle satisfaction.

M<sup>r</sup> Place, archevêque de Rennes, portait le Saint-Sacrement.

Deux musiques, celle de Saint-Vincent et celle des anciens élèves des Frères, faisaient partie du cortège et rehaussaient par leurs accents harmonieux l'éclat de cette belle et imposante solennité, qui prouvait une fois encore combien sont toujours vivaces les sentiments religieux de notre cité.

(Journal d'Ille-et-Vilaine.)

Nous avons dit qu'à Laval, pour les processions de la Fête-Dieu, les rues étaient

bien décorées et d'élégants reposoirs avaient été édifiés dans tous les quartiers.

La musique municipale et les autres musiques de la ville prétaient leur concours à cette cérémonie.

ORLÉANS.

Il paraît que les règlements militaires ne sont pas partout les mêmes. Tandis qu'en Maine-et-Loire, M. le préfet intime aux maires la défense de convoquer les compagnies de pompiers pour escorter les processions, nous lisons dans le *Journal du Loiret* qu'à Orléans, dimanche dernier, « en tête de la procession marchait un détachement du bataillon de sapeurs-pompiers, suivi de la musique, dont les symphonies alternaient avec les chants sacrés. »

Et il faut noter que la ville d'Orléans est le siège d'un commandement de corps d'armée.

LE MANS.

La grève des cordonniers du Mans continue et ne paraît pas près de finir, grâce aux excitations haineuses de certains hommes qu'on retrouve partout où il y a du mal à dire et du mal à faire. Les femmes surtout sont dans un état d'exaspération difficile à décrire, s'il faut en croire les récits des correspondants des journaux révolutionnaires.

Cette exaspération s'explique, du reste, par le langage qu'on leur tient « contre la poignée de brigands » (c'est ainsi qu'un des hommes auxquels nous venons de faire allusion désigne les patrons) « qui ont maison de ville et maison de campagne ». C'est grâce aux femmes que ce précheur de meurtres compte sur la capitulation des manufacturiers.

Écoulons-le, ce passage est à citer pour l'édification du public :

« J'en ai pour garant les femmes des grévistes, grévistes elles-mêmes, qui ont juré d'aller jusqu'au bout, et qui sauront tenir leur serment, comme leurs héroïques sœurs de Paris — du Paris de 1871 — les inoubliables *communeuses*. »

Le tribunal civil de Pont-l'Évêque (Calvados) vient de rendre un jugement important, en ce sens qu'il donne une consécration nouvelle au principe que tend à admettre, depuis quelques années, la jurisprudence. C'est la question de savoir si un maire, ou un administrateur quelconque, peut impunément prendre prétexte de l'exercice de ses fonctions pour diffamer et injurier publiquement un citoyen, un de ses administrés.

Le tribunal de Pont-l'Évêque a distingué le fond des actes administratifs auquel la justice ordinaire ne touche pas, de leur forme dont elle reste juge dans l'intérêt des citoyens, et a condamné le citoyen Leproux, maire républicain du Mesnil-sur-Blangy, à 500 fr. de dommages-intérêts et 200 fr. de frais d'insertion du jugement dans les journaux locaux, au profit de M. le marquis de Beaucourt, important propriétaire foncier du Calvados.

UN MAIRE RÉPUBLICAIN

Nous reproduisons textuellement, d'après le *Journal de Rennes*, le certificat suivant délivré par un maire républicain d'Ille-et-Vilaine :

Nous maire de la commune de\*\*\* nous soussigné Reconnaître avoir dressé acte de mariage le 26 mai 1884.

le maire pierre \*\*\*.

Ce certificat devait être remis au prêtre qui allait bénir un mariage; le maire lettré n'avait omis qu'une seule chose: les noms des époux.

CONSEILS ET RECETTES.

CONSERVATION DES PLANTES MÉDICINALES EN FLEURS.

Les fleurs des plantes médicinales demandent à être desséchées lentement, étendues par couches minces sur des feuilles de papier et dans une pièce sèche et chaude de l'appartement. Quand elles sont bien desséchées, on conserve les unes, telles que les violettes, les œillets et les roses, dans des flacons de verre bien bouchés; les autres,

dans des boîtes de bois garnies de papier et placées en lieu sec, afin qu'elles ne se ramollissent pas.

Les roses pâles perdent leur odeur en séchant à l'air libre; celles de Provins, qui n'ont que peu ou point d'odeur étant fraîches, en acquièrent beaucoup par cette dessiccation.

Les fleurs de la bourrache, de la buglose, de la violette, de la germandrée et de la petite centaurée pâlisent et se décolorent entièrement. Pour obvier à cet inconvénient, on les met en petits paquets qu'on fait sécher rapidement soit au soleil, soit dans une étuve.

Les plantes desséchées de la famille des Crucifères ne conservent pas leurs vertus.

GUÉRISON DES CHEVAUX COURONNÉS.

Voici une recette donnée par le *Bélier*, et à l'aide de laquelle on a obtenu la guérison radicale des chevaux couronnés: — « Remplissez une bouteille de la contenance d'un litre avec un tiers de sel de cuisine préalablement séché sur le feu, et deux tiers d'eau-de-vie de cognac ou de marc au besoin; bouchez soigneusement et agitez très-vivement, assez longtemps pour saturer parfaitement de sel le liquide. Laissez reposer de façon à ce que l'eau-de-vie redevienne claire et limpide par le complet dépôt du sel au fond. Evitez de troubler le liquide au moment de l'employer, imbinez-en des compresses assez épaisses pour pouvoir être ultérieurement humectées, sans enlever les genouillères qui serviront à les maintenir, en empêchant le cheval de les arracher. »

« Ne craignez pas de faire servir ou tout au moins de faire promener un cheval soumis à ce traitement afin d'éviter qu'une cicatrisation opérée durant un repos trop prolongé ne rétrécisse peut-être les tissus. »

« En moins de quinze jours, des genoux bien soignés, eussent-ils été complètement excoriés jusqu'aux os, seront recouverts d'un duvet de poils renaissants. L'alcool favorise le développement des bourgeons charnus; le sel agit comme désinfectant contre la suppuration. »

BIBLIOGRAPHIE

Un livre clair, précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître, était depuis longtemps désiré. Nous sommes heureux d'annoncer enfin son apparition.

Il a pour titre *DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE d'hygiène publique et privée*, et est publié par le Docteur PAUL LABARTHE, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable et justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris: MM. Béné-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Désarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monio, Péan, Poyat, Robinet, De Soyre, etc.

Ce Dictionnaire contient: — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le *DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE* est illustré de 1,000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

En vente la 6<sup>e</sup> Série.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix: 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 14 juin 1884.

Nocturne, 1 gravure.  
Chronique parisienne, par Alceste.  
Chronique générale de la Semaine.  
La Chine méridionale (suite), 2 gravures.  
La grève des Bossus, par le comte A. de Maricourt.  
Le Prince et le Pauvre, roman (suite), 3 gravures, par Marc Twain.  
Courrier théâtral, par Gabriel Levasnier.  
Bibliographie.  
La Semaine financière, par J. Belletrud.  
Abonnement: Un an, 18 fr.  
Librairie H. Oudin, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

Vive l'Anjou!

POLKA CHANTÉE,  
Paroles de M. A.-J. VERRIER, musique de M. X\*\*\*,

Dédiée à M. SINEAU, ex-chef de musique au 77<sup>e</sup> de ligne.

Le 3<sup>e</sup> mille est en vente.

A Saumur, chez M<sup>me</sup> MERCIER-FISCHER, place de la Bilange.

PRIX NET: 50 CENTIMES.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Théâtre de Saumur.  
TOURNÉE E. SIMON (12<sup>e</sup> année).

JEUDI 19 juin 1884,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE Avec le concours de

M<sup>lle</sup> MARIE KOLB  
Du théâtre national de l'Odéon,

M. COURCELLES, des Variétés, — M<sup>me</sup> PAUL DESHAYES, de l'Ambigu, — M. DUBREUIL, de l'Ambigu, — M. EMILE PETIT, de l'Ambigu, — M<sup>lle</sup> CLAUDIA, des Variétés, — M. D'HERBILLY, de l'Ambigu, — M<sup>lle</sup> LUCY JANE, de l'Ambigu.

MA CAMARADE  
Comédie en 5 actes, de MM. Henri Meilhac et Philippe Gilles.

M<sup>lle</sup> MARIE KOLB jouera le rôle d'Adrienne.

Distribution:

Cotentin.....	MM. Courcelles.
Boistulbé.....	E. Petit.
Des Platanes.....	Dubreuil.
André.....	Valian.
Desbarriques.....	Ravan.
Gontran.....	Myrtil.
Adrienne.....	M <sup>me</sup> Marie KOLB.
Sydonie.....	P. Deshayes.
M <sup>me</sup> Eugène.....	Claudia.
Mélie.....	Lucy Jane.
Adélaïde de Valgeneux.....	Darlot.
Berthe.....	Pierremont.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

CONSEILS AUX DAMES

Si vos cheveux blanchissent avant l'âge et que vous vouliez les ramener à leur couleur naturelle, n'employez que l'*Orizaline colorante instantanée*, absolument inoffensive et commode à employer. Elle se vend chez L. Legrand, 207, rue Saint-Honoré, à Paris, et tous les parfumeurs. Envoi du Catalogue franco.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.  
Et de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

## VENTE

Aux enchères publiques.  
Sur baisse de mise à prix

### D'une Maison ET DÉPENDANCES

Situées à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, n° 18.  
Dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jean-François LAVOYE.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, le mardi huit juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir :  
Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 8 pt juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de : 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Lucie-Amélie Lavoie, épouse de M. Georges-Henri-Maximilien, baron de Saint-Mart, capitaine-commandant au 1<sup>er</sup> régiment de hussards, en garnison à Valence (Drôme), et celui-ci pour l'assister et l'autoriser ; 2<sup>o</sup> M. Hugues-Paul-Emile Lavoie, lieutenant au 2<sup>o</sup> régiment de dragons, en garnison à Chartres ; 3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Marie-Pauline Lavoie, épouse de M. Gaston-Joseph Rambourg, propriétaire, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser, demeurant au château de Jalnay, commune de Glenouze (Vienne).

Agissant comme héritiers, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Jean-François Lavoie, colonel de cavalerie en retraite, commandeur de la Légion-d'Honneur, en son vivant demeurant à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, n° 18.

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile BEAUREPAIRE, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 12.  
Il sera procédé, le mardi huit juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

#### DÉSIGNATION.

Une maison, située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, n° 18, composée au rez-de-chaussée de salle à manger, salon, cuisine, remise, écurie ; au premier étage, plusieurs chambres

à coucher, mansarde et grenier, servitudes, cour devant.  
Sur la mise à prix de... 16.000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.  
Saumur, le dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-quatre.

BEAUREPAIRE.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

### A LOUER

Pour le 24 juin 1884.

### PROPRIÉTÉ

A Bagnoux, rue des Pauvres, Avec 72 ares de Jardins et Vignes,

Le tout enclos de murs, Appartenant à M<sup>me</sup> Rocheron des Sablons.

S'adresser à M<sup>e</sup> ALBERT, avoué, ou à M<sup>e</sup> BRAC, notaire. (405)

#### EXCELLENT PLACEMENT EN TOURAINE

Près chemin de fer.

### A VENDRE

### Belle Terre

DE GRAND AVENIR,

275 hectares, dont 60 de prairies, 20 de jeunes vignes, en rapport,

Château, parc, futaies, taillis, fermes, cheptel important, céréales, racines, élevage, engraissement, culture industrielle.

Beaux revenus.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal. (402)

#### A LOUER

### UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un concierge.

S'adresser au bureau du journal.

#### Agence des Ventes et Locations (2<sup>e</sup> année)

### L. RENARD

ANCIEN NOTAIRE,

16, rue Verte, Saumur.

A LOUER : maisons avec remis-s, écuries et jardins.

A VENDRE : maisons au centre de la ville, fermes et closiers.

A CÉDER : fonds d'épicerie et café.

Récouvrements de toute nature. Placements de fonds.

S'adresser à M. RENARD, agent d'affaires, 16, rue Verte.

#### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884, BEAU ET VASTE

MAGASIN Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

#### A VENDRE

Un BEAU COMPTOIR neuf, avec rayon en dessous. Longueur 4 mètres.

S'adresser au bureau du journal.

#### A VENDRE

Deux bons Billards

S'adresser au CAFÉ DE LA PAIX.

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

#### LIBRAIRIE JAVAUD

ON DEMANDE un garçon de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire.

## L'ATLAS NATIONAL

par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie commerciale de Paris, lauréat des Sociétés savantes.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

### GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 Cartes coloriées, tous les départements, les Colonies et les plans en chromo des grandes villes de France.

45 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 centimes ou en 25 séries à 75 centimes NE REVIENT QU'A 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1<sup>re</sup> livraison à 15 c., contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Demander gratis un spécimen à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

#### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 JUIN 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	78 25	78 37	Est	755	757 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	525	524
3 % amortissable	80 13	80 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1223 75	1225	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	514 25	515	Est	364	364 50
3 % (nouveau)	107 25	107 25	Midi	1265	1220	— 1865, 4 %	520	519	Midi	374 25	374
4 1/2 %	108	108 20	Nord	1730	1730	— 1869, 3 %	408 50	408 50	Nord	379	378
4 1/2 % (nouveau)	107 25	107 25	Orléans	1312 50	1312 50	— 1871, 3 %	400	399 50	Orléans	373 50	374
Obligations du Trésor	320	320	Ouest	817 50	817 50	— 1875, 4 %	516	516	Ouest	376	374
Banque de France	5160	5180	Compagnie parisienne du Gaz	1470	1475	— 1876, 4 %	518 50	513	Paris-Lyon-Méditerranée	379	379
Société Générale	470	468 75	Canal de Suez	2025	2027 50	Bons de liquid. Ville de Paris	523	520	Paris-Bourbonnais	373	375
Comptoir d'escompte	970	970	C. gén. Transatlantique	505	505	Obligations communales 1870	450	449 50	Canal de Suez	567 50	
Crédit Lyonnais	550	550				Obligat. foncières 1879 3 %	449	448			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1332 50	1332 50				Obligat. foncières 1883 3 %	357 50	357 50			
Crédit mobilier	335	333 75									

#### CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)						Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 19 Mai 1884)																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR										
Heures	Minutes	Matin	Soir	Express	Omnibus	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	Mixte matin	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	Direct. soir			
3	55	—	—	—	—	Saumur (départ)	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 40	8 30	11 14			
6	16	—	—	—	—	Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46				
9	25	—	—	—	—	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54				
3	32	—	—	—	—	Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39			
7	15	—	—	—	—																	
10	36	—	—	—	—																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.										
3	26	—	—	—	—	Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35	
8	21	—	—	—	—	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 55	
9	37	—	—	—	—	Lernay	7 02	8 21	2 11	5	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 30	4 37	8 30	Arçay	8 34	3 4	10 14	
12	48	—	—	—	—	Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 2	
4	44	—	—	—	—	Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 04	Neuville	9 57	4 24	11 27	
7	4	—	—	—	—																	
10	24	—	—	—	—																	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,